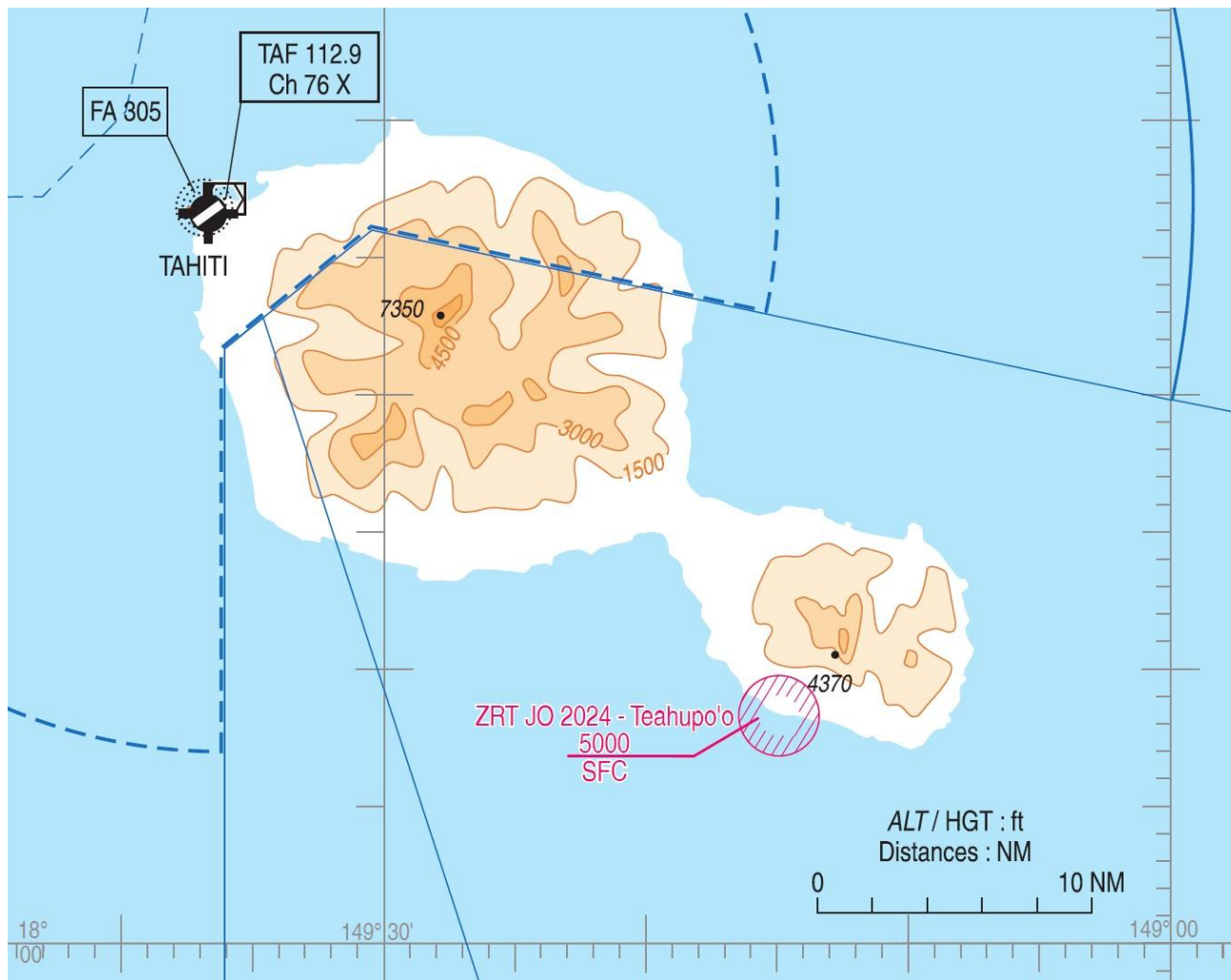


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour l'épreuve de surf des JO 2024

En vigueur : Du dimanche 21 juillet au lundi 5 août 2024

Lieu : FIR : TAHITI NTTTT – Site de Teahupo'o



Extrait carte AD 2 NTAA AMSR 02 - SIA

ACTIVITÉ

Evolution d'aéronefs avec ou sans équipage à bord – Dispositif aérien autour des JOP 2024.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM.
Horaires des créneaux d'activation communiqués par NOTAM.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
TAHITI APP : 121.300 MHz
TAHITI TWR : 118.100 MHz

GESTIONNAIRE

Haut-commissariat de la République en Polynésie française (HC).

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION**Aéronefs en CAG / CAM**

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs autorisés par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et/ou la Direction Générale de l'aviation Civile ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ;
- les aéronefs des Forces Armées en Polynésie française.

Aéronefs sans équipage à bord

Contournement obligatoire sauf pour les drones autorisés par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et/ou la Direction Générale de l'Aviation Civile.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : Information de Vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT JO 2024 – Teahupo'o

Limites latérales :

Cercle de 1.5nm de rayon centré sur 17°51'51.42"S 149°15'06.31"W

Limites verticales :

SFC / 5000ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Haut-commissariat de la République en Polynésie française

E-mail : cab-polesecurite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr